

PRESENTS (18) : Mmes et MM Guy BOISSERIN, Elisabeth CAILLOZ, Lionel CATRAIN, Matthieu CHAUVIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Ernest FRANCO, Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Jean-Louis IMBERT, Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, Pierre MENARD, Paul MINSSIEUX, Jacqueline PONE, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA.

Pouvoirs (9) : M. Jean-Jacques RUER à M. Serge FAGES, Mme Josiane MOMBRUN à M. Jean-Louis IMBERT, M. Jean-François PERRAUD à M. Damien COMBET, Mme Marie-Claire PELTIER à M. Paul MINSSIEUX, M. Grégory NOWAK à Mme Claire REBOUL, M. Martial GILLE à Mme Céline ROTHEA, Mme Solange VENDITTELLI à Mme Martine RIBEYRE, M. Jean-Pierre BAILLY à M. Guy BOISSERIN, M. Rémi FOURMAUX à Mme Evelyne GALERA.

Absent(e)s excusé(e)s (6) : Mmes et MM Anne-Claire ROUANET, Serge BERARD, Patricia GRANGE.

SECRETAIRE : M. Guy BOISSERIN.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

• Décisions du Président et du Bureau.

• Décisions du Président

- N° 2017-13 : M. le Président mentionne que le changement de modalités avait entraîné une baisse du coût de 80 K€, et ajoute qu'il s'agit d'une prestation complémentaire.
- N° 2017-18 : M. le Président informe qu'un photocopieur a été ajouté dans une commune.

La CCVG étant coordonnatrice du marché, M. FAGES rappelle que chaque commune paiera ses propres photocopieurs. Il précise que, pour la commune de Vourles, par exemple, la dépense annuelle équivaut à ce qu'elle payait pour un trimestre et conclut que c'est un bon exemple de mutualisation qui fonctionne bien.

• Décisions du Bureau

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

FINANCES

• Vote des taux de fiscalité directe pour 2017

Monsieur FAGES remémore que, pour la préparation du budget 2017, l'hypothèse a été retenue de conserver les taux de 2016 mais en augmentant les bases. La notification des bases ayant été faite en mars, il annonce qu'une augmentation de ces dernières induit une augmentation des recettes de 170 K€, bon point pour le budget supplémentaire.

Madame GALERA demande des précisions sur le montant de la CFE ?

Monsieur FAGES indique qu'il sera de 4,027 M€ contre 3,929 M€ prévus au BP 2017, soit une augmentation de 2,5 %.

Madame GAUQUELIN constate que les entreprises sont stabilisées.

Monsieur FAGES ajoute que la CVAE, prévue à 3,305 M€, sera de 3,332 M€.

Il conclut et annonce que le total des taxes économiques budgété à 7,234 M€ passe à 7,360 M€.

Monsieur BOISSERIN rappelle que, du fait des deux années de décalage, le départ de PARALU n'est pas encore intégré.

Monsieur FAGES insiste sur l'installation d'autres sociétés et confirme que la démarche positive d'augmentation des bases permet de ne pas toucher aux taux.

Il est ajouté qu'il serait important de communiquer sur ce sujet car certains élus pensent encore qu'une nouvelle taxe a été créée sur le foncier bâti.

Monsieur FAGES rappelle que, lors de la création du TFPB, le taux du Département sur la TH a été baissé d'autant.

Monsieur CHAUVIN demande où se situe la CCVG par rapport aux structures de la même strate ?

Monsieur SOLEILHAC estime que la CCVG est plutôt en situation basse.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

• Vote des taux de la TEOM pour 2017, vote des taux par zones de collectes

Monsieur FAGES explique que ce vote a été retardé car, le SITOM faisant un appel de produit pour boucler son budget, il est nécessaire de connaître les bases de la valeur locative du foncier de chaque commune. Il rappelle que c'est le produit attendu qui génère le taux, principe de tous les impôts.

Il informe d'un changement au SITOM avec l'affectation :

- des dépenses et des recettes au plus proche des demandes et des gains de chaque communauté,

- des dépenses supplémentaires de certaines communes, par exemple Brignais et Ternay demandent des collectes supplémentaires,
- des dépenses d'exploitation des déchèteries de chaque communauté,
- des aides, par exemple l'écoemballage, au prorata du nombre d'habitants,
- et des dépenses par communautés au prorata du nombre d'habitants.

Il conclut que c'est ce qui explique, par exemple, l'augmentation du taux pour la commune de Brignais.

Communes	Nbre d'habitants	Bases 2017 (notifiées)
BRIGNAIS	11 555	16 369 034
CHAPONOST	8 531	12 862 405
MILLERY	4 204	4 839 969
MONTAGNY	2 804	3 368 406
VOURLES	3 387	5 907 707
Total	30 481	43 347 521

Produits de participations 2017 :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017

Communes	Nbre d'habitants	frais communs	collecte	coût OM 2016	coût OM 2017	Variation
BRIGNAIS	11 555	562 147	300 471	795 266	862 618	8,47%
CHAPONOST	8 531	410 385	118 479	523 150	528 864	1,09%
MILLERY	4 204	202 234	58 385	250 117	260 619	4,20%
MONTAGNY	2 804	134 887	38 942	171 203	173 829	1,53%
VOURLES	3 387	162 932	47 039	206 988	209 971	1,44%
Total	30 481	1 472 585	563 316	1 946 724	2 035 900	4,58%

Produits de TEOM et taux ventilés pour 2017 :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017

Communes	Bases 2017 (notifiées)	TEOM 2016	TEOM 2017	Variation	coût OM 2016	coût OM 2017	Variation
BRIGNAIS	16 369 034	4,94%	5,272%	6,72%	795 266	862 618	8,47%
CHAPONOST	12 862 405	4,21%	4,111%	-2,35%	523 150	528 864	1,09%
MILLERY	4 839 969	5,22%	5,381%	3,08%	250 117	260 619	4,20%
MONTAGNY	3 368 406	5,18%	5,162%	-0,35%	171 203	173 829	1,53%
VOURLES	5 907 707	3,57%	3,552%	-0,50%	206 988	209 971	1,44%
Total	43 347 521	4,59%	4,697%	2,37%	1 946 724	2 035 900	4,58%

Madame GALERA demande si toutes les communes ont le même nombre de collectes ?

Monsieur FAGES répond que Brignais a, historiquement, une collecte supplémentaire à sa demande.

Madame GAUQUELIN demande pourquoi Millery subit une telle augmentation ? Monsieur FAGES répond que les résultats du tri sont moins bons.

Il est remarqué que cela semble inégalitaire. Monsieur FAGES précise que c'est en tonnage.

Madame GAUQUELIN pense que tout doit être mis dans la balance. Monsieur FAGES confirme que c'est le cas.

Monsieur MINSSIEUX demande la mise en place d'une procédure pour discuter et défendre les intérêts des communes.

Monsieur FAGES mentionne que chaque commune de la CCVG est représentée par un ou plusieurs élus.

Monsieur BOISSERIN rappelle que les délégués du SITOM sont à la disposition de toutes les communes.

Monsieur MINSSIEUX pense qu'il y a matière à mettre en place une stratégie pour réduire le coût.

Les bases ayant augmenté, M. FAGES assure que le taux de Brignais n'augmentera que de 6,72 %.

Monsieur CHAUVIN remarque que, pour le même type de services, des communes ont des taux plus élevés.

Rappelant que le produit attendu est l'application d'un taux à des valeurs locatives, valeurs faibles à Millery, M. FAGES en déduit que le taux de Millery sera donc plus fort.

Madame GALERA pense que, le tri sélectif augmentant, les charges devraient diminuer.

Monsieur FAGES rappelle que le budget du SITOM étant resté stable pendant huit années malgré les services supplémentaires demandés par les communes, il lui semble logique que cette situation évolue.

Monsieur BOISSERIN ajoute que, 2017 étant une année d'ajustement, l'année prochaine chaque commune devrait pouvoir vraiment influencer sur ce que les habitants paieront et que les efforts ou dépenses supplémentaires de chacun ne seront plus « noyés » dans la masse.

Monsieur FAGES acquiesce et cite le fait qu'une commune qui triera mieux aura moins de frais d'incinération.

Madame GALERA conclut que les communes ont intérêt à sensibiliser les habitants, ce qui n'est pas forcément fait.

Madame GAUQUELIN constate qu'il y a plus de tris mais aussi plus de consommation.

Concernant le taux, Mme GAUQUELIN ajoute que pour pouvoir agir sur sa commune, il faut qu'elle sache sur quoi. Messieurs FAGES et BOISSERIN lui donneront des explications complémentaires.

Monsieur MINSSIEUX estime que le prix des services supplémentaires pour Brignais ne correspond pas aux prévisions.

Monsieur FAGES se porte garant de la justesse des calculs.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- Application des pénalités marché centre aquatique

Monsieur BOISSERIN explique qu'il faut fixer une date à partir de laquelle est calculé le retard.

Pénalités de retard

			Date réelle de livraison ou d'exécution	Date contractuelle de livraison ou d'exécution	Nombre de jours de retard	Nombre de jours non retenus	Nombre de jours servant au calcul de la pénalité	
Lot 1	EIFFAGE	Retards sur livraison plateforme au lot 2	25/02/2015	16/12/2014	50.00	35.00	15.00	13 896,92 €
Lot 2	CITINEA	Réalisation hors d'eau des zones C1 et C2	25/10/2015	25/09/2015	30	0	30	207 875,67 €
		Travaux non terminés au 31/05/2016	31/05/2016	13/05/2016	18	0	18	
		Travaux non terminés au 30/06/2016	30/06/2016	01/06/2016	30	0	30	
Lot 3	VAGANAY	Travaux terminés au 22/07/2016	22/07/2016	01/07/2016	22	0	22	4 770,90 €
		Bardages isolés en clins boissur ossature bois	03/09/2015	29/09/2015	26	16	10	
Lot 4	SNMA	Travaux terminés au 27/05/2016	27/05/2015	13/05/2016	14	0	14	7 013,34 €
Lot 5	PERRIER	Mise hors d'eau incomplète fuites persistantes non réparées	31/05/2016	13/05/2016	18	0	18	7 013,34 €
Lot 6	SUSCILLON	Travaux terminés au 19/07/2016	19/07/2016	13/05/2016	67	0	67	5 996,63 €
Lot 6	SUSCILLON	Travaux terminés au 27/05/2016	27/05/2016	13/05/2016	14	0	14	2 103,08 €
Lot 8	SNIDARO	RDC haut	non terminé	17/12/2015	34	24	10	11 346,67 €
		Travaux non terminés au 31/05/2016	31/05/2016	13/05/2016	18	0	18	
Lot 14	GED	Fin des travaux du lot 14 pour mise a dispo du bassin loisir au lot 8	07/10/2015	11/09/2015	26	16	10	6 135,45 €
		Travaux non terminés au 31/05/2016	31/05/2016	13/05/2016	18	0	18	
TOTAL DES PENALITES HT								259 138,66 €

Il est demandé s'il est possible d'avoir un pourcentage par lot par rapport au montant de base.

Monsieur MINSSIEUX ajoute que les pénalités sont plafonnées.

Monsieur le Président précise que la moyenne est de 2,5 % sur le total.

Il est demandé si l'enjeu est de savoir s'il y a un mois en plus ou en moins de pénalités ?

Monsieur BOISSERIN répond qu'il s'agit de délibérer pour fixer la date précise, à savoir le 13 mai 2016.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

VOIRIE

- **Travaux d'aménagement de sécurité au carrefour de la RD 25 et du chemin des Balmes sur le territoire de la commune de Brignais**

Monsieur le Président ajoute que cette délibération est indispensable pour rembourser le Conseil départemental.

Ayant le sentiment de payer une bonne partie de frais relevant du Département, il est demandé si la répartition 50/50 est vraiment favorable à la CCVG ?

Monsieur GERGAUD répond que c'est effectivement vrai pour la partie voirie propre.

Monsieur GERGAUD précise que le Département part du principe selon lequel les communes étant demandeuses, il leur revient 50 % de l'ensemble des frais. Il ajoute que c'est devenu une règle pour tous les travaux à l'intérieur des communes, les travaux à l'extérieur des communes restant pris en charge à 100 % par le Département.

Il est relevé que les travaux du rond-point de LEROY MERLIN beaucoup plus conséquents.

Monsieur GERGAUD répond que, normalement, c'est tripartite.

Monsieur le Président ajoute que pour la voirie ce sont la CCVG et le Département, les communes intervenant pour l'éclairage et l'environnement.

Décision adoptée à l'unanimité des membres (moins une abstention).

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 19 h 12.

Le secrétaire de séance

A Brignais le

15/05/18



